



Demander un acte de propriété

Par **Jean Joachim Eurasie Fabi**, le **04/06/2018 à 15:35**

Bonjour, notre père est décédé depuis 30 ans, à l'époque Nous étions jeunes et n'étions pas sûr que ce terrain existait vraiment , nous avons demandé à notre notaire si il voulait bien se renseigner mais il nous a dit qu'à la Martinique c'était compliqué et qu'il fallait laisser tomber . Seulement mon père a des cousins sur place et nous ne voudrions pas qu'ils s'accaparent ce terrain qui fait 3000 m, merci pour votre aide , bien cordialement

Par **fabrice58**, le **04/06/2018 à 15:49**

Vous avez fait une attestation après décès à la suite de celui de votre père ?
Vous avez demandé à la publicité foncière la fiche du terrain en question ?